

Partagez vos idées avec le Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines - CODESQY

Le conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines est une instance de démocratie participative, qui a pour vocation d'apporter par ses réflexions, un éclairage citoyen aux élus de l'Intercommunalité sur les projets de territoire. Les bénévoles sont désignés pour 3 ans. Le mandat couvre la période 2024/2027.



Les 90 membres bénévoles du CODESQY sont issus de la société civile (associations, artisans, commerçants, entrepreneurs, personnes « qualifiées » et habitants) et désignés par le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines et les Maires des 12 communes. Tous sont issus de milieux économiques, sociaux, culturels, sportifs, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'agglomération.

Fonctionnement

Le CODESQY peut être « saisi » par le président de l'agglomération sur un sujet donné ou travailler en « auto-saisine » sur des thèmes relatifs à l'agglomération et proposés par les commissions. C'est le cas, par exemple, du groupe Jeunes qui réfléchit à la problématique de l'attractivité de SQY pour les 19/29 ans en termes de logement, travail, loisirs, formation et transports.

Avec le bureau, le président du Conseil de Développement organise le programme de travail et valide les auto-saisines proposées par les commissions.

Les membres du CODESQY s'informent, réfléchissent, débattent et élaborent leurs avis, en toute indépendance. Ils peuvent rencontrer des experts et proposer des temps d'échanges avec les habitants. Les points de vue s'y expriment librement dans un esprit d'ouverture, d'écoute, de dialogue et de respect mutuel.

Rôle

Son rôle est purement consultatif. Il émet des avis, propose des diagnostics et des orientations en amont des prises de décision des élus de l'agglomération. C'est un espace d'expression de la société civile qui ne prétend pas être un centre d'expertise. En outre, il prend part à l'animation de l'agglomération, tant par ses travaux internes que par ses interventions extérieures, dont une « assemblée plénière ouverte » une fois par an à laquelle sont invités les habitants.

Missions

- Elaboration d'avis et de contributions pour les élus du territoire
- L'animation du débat public territorial (élus/société civile/Conseil de développement)
- Les actions pour les habitants en tant qu'acteur privilégié de la concertation publique : organisation de débats publics et de réunions pédagogiques.

Les thèmes de réflexions sont aussi variés que :

- PLHI (Plan Local de l'Habitat Intercommunal)
- Les transports et la mobilité du futur
- Le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)
- Ecole du numérique
- ...et bien d'autres sujets : jeunesse, ...

Infos pratiques

Origine

Instaurés par la loi Voynet de 1999, les Conseils de développement sont renforcés et complétés par les deux lois

MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015 qui précisent leurs missions et les rendent obligatoires dans les EPCI de plus de 20000 habitants.

Documents

[Lettre du CODESQY Mars 2019](#)

[Lettre du CODESQY Juin 2019](#)

[LETTRE CODESQY Septembre 2019](#)

[Lettre du CODESQY Oct. - Déc. 2019](#)

[Lettre du CODESQY Janvier - Février - Mars 2020](#)

[Présentation du CODESQY • 2021](#)

Liens utiles

[Plus d'information sur ce qu'est le CODESQY](#)

[Rejoignez le CODESQY !](#)

Contact

Equipe de coordination du CODESQY : 01 39 44 82 07 - codesqy@sqy.fr

Facebook : facebook.com/codesqy

VOS RÉFÉRENTS MAGNYCOIS

Collège Habitants

Lini BADJI

Membre d'honneur

Alain LOUAZEL

01.30.52.49.07

alainlouazel@orange.fr

Collège Vie associative

Jean-Claude HIBON →titulaire

06.13.33.78.28

jcgh78@neuf.fr

Elisabeth BISCH →suppléant